

## **Etat des lieux de l'introduction de davantage de philosophie dans l'enseignement obligatoire en CF de Belgique, en 2010.- Michèle Coppens-**

Si on fait la comparaison avec la situation décrite dans le rapport de l'Unesco en 2007 "La philosophie, une école de la liberté", on peut considérer que les positions ont évolué même si l'organisation des cours dans l'enseignement primaire et secondaire n'a pas été modifiée.

Il convient de rappeler que la situation décrite dans le rapport 2007 couvrait davantage les années 80-90 car dès 1997 des textes légaux et des débats importants au sein de la société ont modifié lentement mais profondément les missions de l'école. C'est ainsi que le décret définissant les missions prioritaires de l'école du 24 juillet 1997 atteste clairement de la volonté du pouvoir politique de définir les objectifs généraux de l'enseignement obligatoire, tous réseaux confondus.

Parallèlement, des débats citoyens ont eu lieu à plusieurs reprises avec, notamment, le rapport Wynants, débattu et adopté au parlement de la CF en novembre 2000,<sup>1</sup> rapport visant à introduire davantage de philosophie dans l'enseignement. Le 14 février 2004, un colloque fut organisé au Parlement de la C.F. sur la philo pour enfants; celui-ci a permis de rendre visible des initiatives<sup>2</sup> prises antérieurement, de même qu'il a permis de soutenir la formation continuée des enseignants à la démarche de la communauté de recherche (protocole Lipman).

On a pu observer un déploiement de projets dans différentes directions. En dehors du champ direct de l'école, des animations et des formations à la démarche philosophique sont proposées avec succès par des associations comme PhARE, Philoméne, pôle philo du CAL BW, pour ne citer que les plus importantes. Depuis le début des années 2000, l'asbl Philoméne a initié de nombreux projets et animations tant dans les bibliothèques publiques, qu'en direction du théâtre, des arts plastiques, d'expositions et de publics à difficultés spécifiques (enfants sourds et malentendants).

Depuis 2002, une expérience d'atelier philo est menée à l'Hôpital Universitaire des Enfants, dans une unité de pédopsychiatrie pour enfants et jeunes adolescents, atelier au cours duquel l'apprentissage du philosophe contribue au processus thérapeutique institutionnel visant à diminuer les passages à l'acte de ses jeunes en souffrance.

A cela il convient d'ajouter la création d'une revue "Philéas et Autobule" en 2006<sup>3</sup>, magazine mensuel d'initiation à la démarche philosophique et citoyenne

---

<sup>1</sup> Rapport sur l'introduction de davantage de philosophie dans l'enseignement déposé par la Députée Bernadette Wynants au Parlement de la Communauté française, in Entre-vues, Revue trimestrielle de pédagogie de la morale, n°s 48-49 et 50, 2001 ([www.entre-vues.net](http://www.entre-vues.net))

<sup>2</sup> Notamment, des formations continuées de professeurs de morale non confessionnelle à la mise en œuvre du programme du 3<sup>e</sup> degré par la démarche philosophique avec Michel Tozzi depuis 1996.

<sup>3</sup> [www.phileasetautobule.be](http://www.phileasetautobule.be)

pour tous les enfants de 6 à 12 ans, destinée à être exploitée en classe ou lue en famille. Chaque numéro aborde un thème décliné de façon variée et transversale, la philosophie interrogeant toutes les matières.

Dans le champ scolaire proprement dit et de l'enseignement obligatoire en particulier: comme l'avait pointé le rapport de l'Unesco en 2007, même si la volonté de préserver un équilibre entre la présence respective d'un enseignement des morales confessionnelles et d'un enseignement de la morale laïque, non confessionnelle continue d'être affirmée par les instances représentatives des piliers idéologiques de la communauté francophone, on peut toutefois observer une évolution des mentalités et des pratiques vers plus de pluralisme, à différents niveaux de responsabilité de l'enseignement. Cela se traduit, notamment par la recommandation de substituer un pluralisme de confrontation au pluralisme de juxtaposition, jugé frileux<sup>4</sup>.

Sans pouvoir trancher entre la part de volonté du pouvoir politique de piloter le système éducatif (avec la mise en œuvre des 4 principaux objectifs fixés dans le décret missions cité plus haut) et la part de l'évolution lente et profonde des mentalités au sein de la société (tendance historique à la sécularisation, pluralisme valorisé au sein d'associations autrefois particularistes<sup>5</sup>), on peut observer un consensus progressif autour d'un socle de valeurs humanistes<sup>6</sup> visant l'enseignement.

En ce qui concerne "les cours philosophiques", ceci s'est traduit en 2004 par la brochure "les cours de morale et de religion. Des lieux d'éducation", Ministère de la C.F.

La comparaison des programmes des cours "philosophiques" est révélatrice du souci d'introduire la dimension philosophique au sein de ceux-ci. Dans l'enseignement fondamental, le programme de morale laïque vise des objectifs comportementaux tels que se taire pour bien comprendre, bien comprendre l'autre, pouvoir exprimer des propres opinions et les confronter à celles des autres tout en respectant les personnes: ceux-ci visent à installer le dialogue, toutefois le programme ne dit pas comment dialoguer<sup>7</sup>. C'est dans ce contexte que s'est développée la pratique de la communauté de recherche philosophique. Dans l'enseignement secondaire, le programme du cours de morale<sup>8</sup>, remanié dès 1997, a introduit des notions de philosophie au 3e degré ainsi que des compétences terminales et des objectifs spécifiques directement reliés au philosopher: "promouvoir la disponibilité à l'étonnement, l'aptitude à la décentration, l'ouverture à la réflexion, l'approche critique et constructive des

---

<sup>4</sup> Religions, morales et philosophie à l'école. Comment penser ensemble? Regards croisés n°4, UCL, 2004

<sup>5</sup> Le sondage réalisé par Olivier Servais "Baromètre du religieux, 2008" mentionne 48% de sondés ayant vu leur foi soit s'affaiblir, soit l'avoir perdue, soit ne l'avoir jamais eue. La déconfectionnalisation du parti catholique: Parti Social Chrétien devenu Centre Démocrate Humaniste en 2002 est un autre exemple représentatif de la sécularisation qui s'est opérée durant ces dix dernières années en Belgique.

<sup>6</sup> Cfr le Décret relatif aux missions prioritaires de l'école, du 24 juillet 1997, notamment l'article 6.

<sup>7</sup> Installer un dialogue à visée philosophique, Monique Mahieu, Communication au colloque Journée Mondiale de la philosophie, Unesco, 2007.

<sup>8</sup> Approuvé par le gouvernement en 2002, cfr. Programme d'études du cours de morale, Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique (AGERS).

savoirs, des normes et des valeurs, l'interrogation sur le sens de la vie". Le programme de religion catholique, remanié en 2003, a introduit de manière explicite la compétence "pratiquer le questionnement philosophique". Un nouveau programme de religion protestante paru en 2007 a introduit "la réflexion philosophique parmi d'autres voies d'accès".

En ce qui concerne la formation continue des enseignants, depuis le début des années 2000, de nombreuses initiatives tant privées que publiques<sup>9</sup> se sont développées tant en direction des maîtres et professeurs de morale que des professeurs de religion. Ces formations ciblent l'initiation à la démarche philosophique avec les enfants et les adolescents et adoptent le plus souvent la pratique de la Communauté de recherche rattachée au courant de M. Lipman. De manière concomitante au décret du 12 novembre 2007, relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active, une formation continue spécifiquement destinée aux professeurs de morale et de religion de tous les réseaux est proposée annuellement. Les thèmes sont débattus et proposés au sein d'une commission réunissant l'ensemble des inspecteurs des cours philosophiques. Un éclairage philosophique parmi d'autres grilles de lecture est proposé pour chacun des thèmes traités. Ceci s'inscrit dans la foulée de la position adoptée depuis 2004 par le pôle catholique, rejoint en cela par les autres convictions religieuses représentées dans l'enseignement. La position officielle du maintien d'un équilibre entre enseignement des religions et enseignement de la morale non confessionnelle s'exprime désormais de 2 manières différentes<sup>10</sup> au sein du pôle catholique. La fédération des PO de l'enseignement libre confessionnel (SEGEC) considère qu'il suffit d'imprégner l'ensemble des disciplines scolaires de réflexion philosophique, soit épistémologique soit éthique selon les disciplines concernées, sans toucher aux "cours philosophiques" actuels. Par contre, des universitaires et intellectuels catholiques voient bien l'intérêt de créer un cours de philosophie pour lui-même dans l'enseignement secondaire dans la perspective de former les élèves à la rigueur et à l'esprit critique; ils proposent de prendre les heures nécessaires éventuellement sur les "cours philosophiques" tout en maintenant ceux-ci dans le cursus obligatoire. Ils considèrent également comme un principe nécessaire de substituer un "pluralisme de confrontation" au pluralisme de juxtaposition actuel qualifié de frileux afin de permettre l'exercice d'une "vraie laïcité".

En ce qui concerne les autres disciplines de l'enseignement obligatoire, un cours de philosophie d'une heure hebdomadaire a été installé récemment, à titre expérimental, au 3<sup>e</sup> degré de la section sciences humaines, par certains pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné officiel (Ville de Bruxelles, Ville de Liège).

---

<sup>9</sup> Le cabinet Nollet a initié la K7 vidéo "les grandes questions" et l'a distribuée dans toutes les écoles primaires à destination des enseignants.

<sup>10</sup> Religions, morales et philosophie à l'école. Comment penser ensemble? Regards croisés n°4, UCL, 2004

L'enseignement communal de la ville de Bruxelles organise, à titre expérimental depuis 2009, des ateliers philo pour des enfants du 1<sup>er</sup> degré différencié de l'enseignement secondaire (primo arrivants, enfants sans CEB). A partir de la clarification d'une question générale comme "que vient-on faire à l'école", les enfants sont amenés à développer la confiance en soi, l'expression orale et écrite par le questionnement à visée philosophique.

Ce qui précède semble démontrer que, depuis les années 2006/07, le débat culturel et politique s'est déplacé. Il s'agit moins d'introduire plus de philosophie dans l'enseignement, ce sur quoi il paraît y avoir un large consensus, sans toutefois installer un véritable cursus de philosophie dans l'enseignement obligatoire, que de faire une proposition ralliant les tendances philosophiques, les réseaux d'enseignement et les partis politiques, pour un cours commun à tous les élèves comportant entre autres une initiation à la philosophie. Le débat actuel porte sur la question de savoir si ce cours souhaité par toutes les parties remplacerait les cours actuels de religion et de morale ou s'il s'ajouterait à ceux-ci.

Du côté du pôle laïque, les positions ont évolué depuis le début des années 2000. Actuellement, un regroupement d'une dizaine d'associations représentatives de l'enseignement officiel, le Cedep<sup>11</sup> propose d'organiser un cours commun obligatoire pour tous, dans l'enseignement officiel, en vue de développer l'esprit critique et d'initier progressivement à la démarche philosophique dès la maternelle, à la réflexion morale, à la citoyenneté démocratique (de manière transversale), au respect des différences, aux principes de la DUDH et des conventions internationales qui en découlent. "Ce cours commun devrait dépasser les clivages actuels entre cours philosophiques en incluant une information impartiale tant sur le fait religieux que sur le fait agnostique et/ou athée et de leurs implications morales". Le document ajoute que la mise au point de ce cours pourrait se faire en concertation avec les inspecteurs et les titulaires de ces cours en s'appuyant sur le socle de valeurs humanistes qu'ils véhiculent, tout en ne préjugant pas d'une éventuelle réforme des cours de religion et de morale.

En effet pour un nombre croissant de citoyens, l'organisation des cours de religion et de morale non confessionnelle fixée par la loi du pacte scolaire de 1959 ne semble plus correspondre à la situation actuelle de la société. Le principe de neutralité défini par décret pour l'enseignement officiel (respectivement en 1994 pour la CF et en 2003 pour l'enseignement officiel subventionné) est souvent malmené par la montée de revendications à caractère religieux à l'école. D'autre part, un certain recul de la sécularisation apparaît au sein de la société civile avec notamment le fait que l'instruction religieuse (du

---

<sup>11</sup> Réflexions en vue d'un système plus performant pour tous les enfants. Centre d'étude pour la défense de l'école publique (CEDEP), 19 janvier 2010.

moins en ce qui concerne les religions nouvellement présentes sur le terrain<sup>12</sup>) est prise en charge de manière militante par des associations culturelles en dehors des heures de classe. D'autres facteurs contribuent également à affaiblir l'organisation actuelle des "cours philosophiques" comme le décalage institutionnel entre cours de morale soumis à l'inspection du niveau des études et cours de religion qui en sont dispensés car rattachés au statut des autorités de culte; la pénurie d'enseignants formés; la difficulté d'organiser les 6 cours en parallèle dans l'horaire scolaire hebdomadaire; le faible nombre d'élèves pour certains cours dans certaines régions géographiques.

A côté des bonnes raisons d'instaurer un cours de philosophie pour tous les élèves contribuant à former une pensée rigoureuse et éveillant l'esprit critique, citons encore le fait de la pénétration de certains problèmes sociétaux (liés à la violence, aux assuétudes, aux identités) dans l'école, qui tendent à poser la question du sens de l'existence de manière plus précoce dans le chef des enfants et des adolescents.

Tout ceci contribue à renforcer l'avis qu'il vaudrait mieux promouvoir ce qu'il y a de commun entre les futurs citoyens plutôt que de renforcer l'exacerbation des différences particulièrement au sein de l'école qui a mission de préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Si l'initiation à la philosophie est considérée de manière quasi unanime comme une démarche cadrant parfaitement avec les objectifs généraux fixés par le décret missions, et en particulier avec l'objectif de former des citoyens doués d'esprit critique et responsables, la polémique porte plutôt sur la crainte exprimée par certains de voir amputer les cours de religion de leur dimension spirituelle spécifique dans l'optique d'un cours commun couvrant différentes dimensions comme l'éthique, l'histoire comparée des religions, l'initiation à la philosophie.

Malgré ces tendances contradictoires traversant la société, entre consensus largement partagé sur les valeurs humanistes à promouvoir dans le système éducatif et montée de revendications à caractère religieux dans la société et à l'école, il reste à imaginer la meilleure proposition de cursus scolaire pour rencontrer les principes et les objectifs de formation visés à la fois par la Constitution, les décrets Neutralité et le décret missions prioritaires de l'école (reflétant les valeurs et les grandes orientations adoptées démocratiquement).

---

<sup>12</sup> Ceci est à relier aux résultats du sondage "Baromètre du religieux, 2008" qui relève 40% des sondés estimant que la transmission doit revenir soit à la famille, soit à la communauté de vie privée des croyants.